

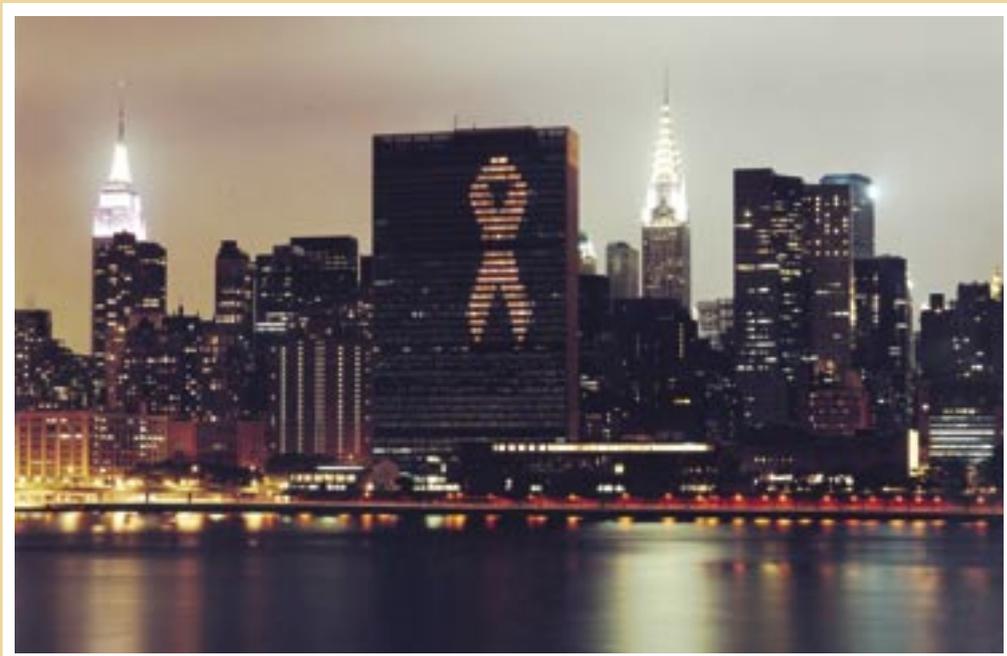


Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
ONUSIDA
UNICEF • PNUD • FNUAP • PNUCID • OIT
UNESCO • OMS • BANQUE MONDIALE

Guide d'action pour les Equipes de pays des Nations Unies

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA

adoptée lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée
générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA,
25–27 juin 2001



Atteindre une cible de développement pour le Millénaire :
Halte au VIH/SIDA d'ici à 2015

ONUSIDA/02.56F (version française, décembre 2002)
ISBN 92-9173-251-6

Version originale anglaise, UNAIDS/02.56E, octobre 2002 :
*Action Guide for United Nations Country Teams – Implementing the Declaration of Commitment on HIV/AIDS
adopted at the United Nations General Assembly Special Session on HIV/AIDS, 25-27 June 2001*
Traduction – ONUSIDA

© Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) 2002.

Tous droits de reproduction réservés. Les publications produites par l'ONUSIDA peuvent être obtenues auprès du Centre d'Information de l'ONUSIDA. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de traduction des publications de l'ONUSIDA – qu'elles concernent la vente ou une distribution non commerciale – doivent être adressées au Centre d'Information à l'adresse ci-dessous ou par fax, au numéro +41 22 791 4187 ou par courriel : publicationpermissions@unaids.org.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent

de la part de l'ONUSIDA aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'ONUSIDA, de préférence à d'autres. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'ONUSIDA ne garantit pas que l'information contenue dans la présente publication est complète et correcte et ne pourra être tenu pour responsable des dommages éventuels résultant de son utilisation.

ONUSIDA – 20 avenue Appia – 1211 Genève 27 – Suisse
tél. : (+41) 22 791 36 66 ; fax : (+41) 22 791 41 87
Courrier électronique : unaids@unaids.org – Internet : <http://www.unaids.org>

Guide d'action pour les Equipes de pays des Nations Unies

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement
sur le VIH/SIDA



Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

ONUSIDA

UNICEF • PNUD • FNUAP • PNUCID • OIT
UNESCO • OMS • BANQUE MONDIALE

Table des matières

1.	But	4
2.	Le VIH/SIDA et les objectifs de développement pour le Millénaire	4
3.	La Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA	6
	a. Que représente-t-elle ?	6
	b. Que contient la Déclaration ?	6
	c. Comment la Déclaration voit-elle une riposte nationale efficace ?	6
	d. Et ensuite ?	7
4.	Que peuvent faire les Equipes de pays des Nations Unies ?	7
	a. Préparation interne des Equipe de pays des Nations Unies	8
	i) Discussion et réflexion	8
	ii) Planification	8
	b. Actions de soutien proposées à tous les pays	9
	c. Suggestions d'actions de soutien destinées à une mise en œuvre sélective	12
5.	Rapports et reconnaissance	16
Annexes :		
Annexe I.	Cibles nationales et liste de vérification générale de la Déclaration d'engagement	17
Annexe II.	Indicateurs de base pour la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement dans chaque pays	20
Annexe III.	Boîte à outils de base	23
Annexe IV.	Résumé de <i>Les Nations Unies et les ODM : Une stratégie centrale</i>	27

1. But

Le Guide d'action se focalise sur la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA (la Déclaration) approuvée par la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) en juin 2001. La responsabilité première de la mise en œuvre de la Déclaration incombe aux gouvernements. Le rôle du système des Nations Unies consiste à soutenir les efforts des gouvernements et ce guide vise à aider les Equipes de pays des Nations Unies dans cet important processus.

Le but premier de ce guide est de suggérer des activités que les Equipes de pays peuvent entreprendre pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration. Son approche repose sur trois principes fondamentaux :

- la mise en œuvre est une responsabilité collective ;
- l'accent doit être mis sur le renforcement des capacités, mécanismes et processus existants ; et
- la Déclaration est un outil d'unité et de motivation.

La préparation du Guide d'action coïncide avec l'adoption, par le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (CCP), d'une liste d'indicateurs essentiels conçus pour mesurer les progrès accomplis en direction des objectifs et des cibles contenus dans la Déclaration. Les indicateurs au niveau des pays sont présentés à l'Annexe II de ce document. Le guide reflète également d'autres jalons importants comme la publication du *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail*, de l'Organisation internationale du Travail, la mise en place du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants.

Le Guide d'action a été conçu pour compléter la Note directive du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG) sur le VIH/SIDA d'août 2001, qui présentait les implications de grande envergure de la Déclaration pour les Equipes de pays. Comme l'a déjà mentionné le document précédent, nous avons besoin à présent d'une remise en cause complète des plans et des programmes, de courage pour étendre et maximiser les opportunités, de redoubler d'efforts pour affronter les dimensions de l'épidémie relatives aux droits de l'homme et à la sexospécificité et d'une expansion massive des interventions liées au VIH/SIDA. Mais le plus important reste la force du leadership national, soutenu par un niveau sans précédent de collaboration, d'engagement et de soutien de tout le système des Nations Unies.

2. Le VIH/SIDA et les objectifs de développement pour le Millénaire

En septembre 2000, près de neuf mois avant la Session extraordinaire sur le VIH/SIDA, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration du Millénaire. Ce faisant, elle a officiellement intégré un ensemble d'objectifs de développement interconnectés et se renforçant mutuellement à l'ordre du jour mondial. Ceci a ouvert la voie à la formulation ultérieure des objectifs et cibles supplémentaires définis dans le temps contenus dans la Déclaration. Ces objectifs et cibles spécifiques au SIDA s'appuient sur les huit objectifs de développement pour le Millénaire (énumérés dans l'encadré ci-dessous) et permettront donc le recours à une approche cohérente de leur mise en œuvre et de leur suivi.

Les objectifs de développement pour le Millénaire

Les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) représentent une fusion des objectifs de développement contenus dans la Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement international à plus long terme. Les huit objectifs, dont chacun a ses propres cibles et indicateurs, sont de :

- Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile
- Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7 : Assurer un environnement durable
- Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'épidémie mondiale de SIDA affectera la réalisation de la majorité des huit objectifs. L'objectif 6 est le plus préoccupant dans l'immédiat avec sa cible de stopper la propagation du VIH/SIDA et de commencer à inverser la tendance actuelle d'ici à 2015. Elle affectera cependant aussi d'autres objectifs comme la réduction de la pauvreté, l'éducation primaire pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité infantile et la mise sur pied d'un partenariat mondial. L'épidémie peut sans aucun doute avoir des effets dévastateurs sur tous les objectifs de développement. Inversement, leur réalisation contribuerait certainement à inverser l'évolution de l'épidémie.

- Le VIH/SIDA continue à accroître la pauvreté, en absorbant le revenu des familles, en écartant le soutien de famille d'un travail productif, en rendant les personnes les plus pauvres plus vulnérables à l'infection et en achevant d'entraver l'accès à l'éducation, à la santé et à des moyens de subsistance viables.
- L'impact de la maladie transforme les enfants en soignants à temps plein et en soutiens de famille ce qui les oblige à arrêter leur scolarité. Ils deviennent alors plus vulnérables au SIDA, surtout en ce qui concerne les filles et les jeunes femmes, dont les taux d'infection à VIH sont bien plus élevés que ceux des hommes du même groupe d'âge.
- Le SIDA contribue également à augmenter le taux de mortalité infantile et juvénile élevé que l'arrêt de la transmission du VIH aux femmes enceintes, aux mères et aux enfants permettrait de réduire.
- Le développement d'un large éventail de partenariats est absolument vital si l'on veut stopper et inverser l'épidémie de SIDA d'ici à 2015. Ces partenaires devraient comprendre : les gouvernements nationaux et locaux, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations de la société civile, les réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA, les associations de jeunes et de femmes, les groupes religieux et le monde des affaires.

C'est pourquoi les Equipes de pays qui facilitent et soutiennent des actions concertées contre le VIH/SIDA contribuent également aux progrès majeurs en direction de la vision présentée dans la Déclaration du Millénaire. En raison de ces liens puissants, les Equipes de pays devraient saisir l'occasion, dans le contexte des campagnes de développement pour le Millénaire ou de la préparation des rapports sur les ODM, de sensibiliser la population à la Déclaration d'engagement.

3. La Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA

a. Que représente-t-elle ?

La Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA est le document adopté sans réserves par les 189 Etats Membres à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA en juin 2001. Cette Session extraordinaire a constitué un événement sans précédent, marquant la première fois où l'Assemblée générale des Nations Unies a consacré son attention exclusive à l'épidémie mondiale de SIDA. A travers leur engagement dans ces délibérations historiques, les Etats Membres ont reconnu que le monde faisait face à une crise sans précédent et en cours d'accélération avec 20 millions de vies déjà emportées par le SIDA, 40 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA, les avancées du développement gravement compromises dans de nombreux pays et la paix et la sécurité menacées. (Des données complètes sur la magnitude de l'épidémie de VIH/SIDA sont disponibles sur le site web de l'ONUSIDA : www.unaids.org.)

Dans une lettre de suivi du 24 juillet 2001, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a informé tous les Coordonnateurs résidents des Nations Unies des résultats de la Session extraordinaire se référant à la Déclaration comme à « un plan des efforts futurs du système des Nations Unies et des Etats Membres pour réduire la propagation du VIH/SIDA et atténuer son impact ».

b. Que contient la Déclaration ?

La Déclaration fournit le cadre conceptuel d'une riposte élargie à l'épidémie de VIH/SIDA. Ses objectifs et ses cibles sont conçus pour aborder toutes les dimensions de l'épidémie. La Déclaration représente un programme de changement et une référence pour l'action mondiale ; certains des aspects les plus innovants mettent en lumière les défis liés aux femmes, aux personnes vivant avec le VIH/SIDA, les droits de l'homme et l'interaction entre la prévention et les soins. Elle appelle un nouveau type de leadership en réponse au VIH/SIDA. Ce leadership doit être centré sur les gouvernements, avec une pleine implication de la société civile, du secteur privé et des personnes vivant avec le VIH/SIDA. L'accent est mis sur une réponse multisectorielle, avec des engagements particuliers dans les domaines suivants : une implication au plus haut niveau ; prévention ; soins, appui et traitement ; le VIH/SIDA et les droits de l'homme ; mieux protéger les personnes vulnérables ; les enfants rendus orphelins et vulnérables par le VIH/SIDA ; réduire l'impact social et économique ; recherche et développement ; le VIH/SIDA dans les régions touchées par les conflits et les catastrophes naturelles ; ressources ; et suivi.

La majorité de ces engagements concerne des actions au niveau des pays. Celles-ci sont décrites à l'Annexe I de ce guide comme des cibles nationales. D'autres engagements, comme la mobilisation des ressources internationales, requièrent une action au niveau mondial.

c. Comment la Déclaration voit-elle une riposte nationale efficace ?

La Déclaration reconnaît que le VIH/SIDA constitue un défi au développement. Elle fournit également une description claire de ce qui constitue une riposte nationale multisectorielle efficace en mettant l'accent sur l'importance particulière d'une approche inclusive avec des partenariats diversifiés. Plus spécifiquement, la Déclaration préconise une riposte nationale qui :

- aborde le risque, la vulnérabilité, la prévention, les soins, le traitement, l'appui et la réduction de l'impact ;

- favorise et protège tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales ;
- élimine la discrimination et affronte la stigmatisation et la dénégation ;
- aborde les dimensions liées au sexe et à l'âge et intègre une perspective sexospécifique ;
- implique des partenariats avec la société civile et le monde des affaires ;
- encourage et protège le droit au meilleur état de santé qu'il est possible d'atteindre ; renforce la santé, l'éducation et les capacités du système juridique ; et
- Assure la pleine participation : des personnes vivant avec le VIH/SIDA, des groupes vulnérables, et des personnes les plus vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes.

La Déclaration insiste également pour que les stratégies nationales multisectorielles de lutte contre le VIH/SIDA soient financées autant que possible à partir des budgets nationaux, complétés par d'autres sources, notamment par l'aide internationale au développement.

d. Et ensuite ?

L'étape suivante, déjà en cours dans de nombreux pays, consiste à faire avancer avec vigueur et esprit de décision la mise en œuvre de la Déclaration. La majorité des actions requises se situe au niveau national. Bien que de nombreux pays aient déjà accompli des progrès initiaux, il reste du chemin à parcourir avant d'atteindre les objectifs et cibles de la Déclaration.

Dans le cadre de ses efforts pour étendre et faciliter le soutien au niveau national, l'ONUSIDA a élaboré des outils complémentaires. Le premier consiste en une version simplifiée de la Déclaration, destinée à favoriser la bonne compréhension par tous de son contenu. Le deuxième est ce guide. Le troisième, qui aura une importance cruciale en termes de suivi et d'évaluation, comporte la liste des indicateurs de base pour la mise en œuvre de la Déclaration (voir le chapitre 1 et l'Annexe II) et les directives pour l'élaboration des indicateurs qui l'accompagnent.

4. Que peuvent faire les Equipes de pays des Nations Unies ?

La première partie de ce chapitre recommande deux étapes internes de préparation aux Equipes de pays des Nations Unies. Viennent ensuite une série de propositions d'action que les Equipes de pays peuvent entreprendre pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration. Certaines conviennent à tous les pays et ont déjà été entreprises dans certains pays. D'autres doivent être mises en œuvre de manière sélective en fonction de la nature et de la magnitude de l'épidémie et du niveau de la riposte nationale. L'objectif des activités préparatoires est de vérifier que la planification de l'Equipe de pays est en accord avec la Déclaration. L'objectif des actions de soutien proposées est d'aider les pays à adapter leurs ripostes nationales aux engagements ratifiés par le monde entier et à obtenir un sentiment d'appropriation nationale de ces engagements. Une boîte à outils (Annexe III) propose une liste de ressources, notamment de directives existantes et de meilleures pratiques, qui peuvent inspirer les efforts.

Note : Ce guide est destiné aux actions au niveau pays abordant des problèmes nationaux. Il est cependant clair que de nombreuses Equipes de pays sont également aux prises avec des problèmes régionaux liés au VIH/SIDA, comme par exemple le trafic international de femmes et d'enfants et les déplacements de populations à la suite de conflits régionaux. Il s'agit là de problèmes généralement complexes exigeant une mise en commun des informations, une coordination et une collaboration à grande échelle entre les pays concernés. Bien que ces problèmes dépassent le cadre de ce guide, les Equipes de pays peuvent adapter certaines des approches proposées ci-dessous lorsqu'elles sont confrontées à des problèmes régionaux.

a. Préparation interne de l'Equipe de pays des Nations Unies

i) Discussion et réflexion

Il est tout d'abord essentiel de s'assurer que tous les membres de l'Equipe de pays connaissent bien la Déclaration, ses objectifs et ses cibles, ses stratégies d'intervention clairement définies et ses indicateurs. Cette information peut être diffusée grâce à un atelier spécial ou une retraite qui peuvent être organisés par le Groupe thématique sur le VIH/SIDA avec la participation de toute l'Equipe de pays. Elle peut également constituer un élément distinct d'une réunion plus vaste de stratégie de programme. Dans les deux cas, les objectifs de la session pourraient consister à :

- discuter et réfléchir à la Déclaration et générer des visions/approches communes ;
- envisager les différentes possibilités d'action de l'Equipe de pays pour soutenir sa mise en œuvre ; et
- mettre en place un processus de planification et de hiérarchisation des priorités.

La session peut également déterminer de quelle manière l'Equipe de pays elle-même peut devoir entreprendre des actions efficaces qu'il s'agisse de financement, de formation ou de renforcement des capacités. En ce qui concerne le premier élément, elle peut recourir aux Fonds d'accélération programmatique (FAP) de l'ONUSIDA. En ce qui concerne la formation, les Equipes de pays peuvent envisager de recourir au module de formation au VIH/SIDA proposé par l'Ecole des cadres des Nations Unies à Turin. L'ONUSIDA est également en train d'élaborer une stratégie d'apprentissage de l'ensemble du programme, qui sera disponible pour les Equipes de pays dès sa finalisation.

Au même moment, les Equipes de pays et les Conseillers de Programme dans les Pays (CPP) de l'ONUSIDA devraient exploiter à fond leur soutien pour sensibiliser, former et renforcer les capacités. Les CPP sont destinés à constituer une ressource interinstitutions, permettant aux Equipes de pays de solliciter à tout moment un soutien technique lorsqu'elles se préparent à appuyer la mise en œuvre.

ii) Planification

La planification requise peut être faite sous la direction du Groupe thématique, mais pourrait également comporter la participation d'un plus grand nombre d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. L'objectif principal serait de faire suite aux discussions ci-dessus en préparant un ensemble cohérent d'actions à entreprendre par l'Equipe de pays, avec des cibles définies dans le temps, et pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration. Les actions identifiées devraient concerner des domaines où les Nations Unies ont un avantage par rapport aux autres organismes.

Ceci pourrait être réalisé en plusieurs étapes :

- La première pourrait consister à formuler une liste de vérification pour le pays, en utilisant comme références les indicateurs nationaux (Annexe II) et la liste de vérification générale (incluse dans l'Annexe I).
- Une autre étape consisterait à revoir et à mettre à jour (ou à élaborer) le Plan de travail intégré des Nations Unies sur le VIH/SIDA de l'Equipe de pays afin de s'assurer qu'il prend en compte les objectifs, cibles et interventions présentés dans la Déclaration et les indicateurs spécifiques au pays. Ceci pourrait également conduire à ajuster les programmes nationaux individuels des différents membres de l'Equipe de pays.
- Une troisième étape pourrait consister à formuler une liste de priorités d'action pour l'Equipe de pays.

Le produit final serait la constitution d'un ensemble cohérent d'actions pour l'Equipe de pays avec des cibles définies dans le temps. Il pourrait prendre la forme d'un plan d'action se suffisant à lui-même ou d'une carte routière stratégique, ou encore, il pourrait être intégré à un plan de travail existant. Dans tous les cas, il devrait contenir une série de cibles définies dans le temps visant à soutenir la mise en œuvre. Le Groupe thématique devrait soumettre cet ensemble de cibles à l'approbation de l'Equipe de pays. Une fois qu'elle l'aurait approuvé, toute l'Equipe de pays serait collectivement responsable de l'accomplissement des cibles et aurait des comptes à rendre.

b. Actions de soutien proposées à tous les pays

Les suggestions relatives aux possibilités d'action des Equipes de pays qui suivent sont applicables à tous les pays où les Nations Unies sont présentes. Dans tous les cas, l'intention est de soutenir plutôt que de supplanter la riposte nationale. C'est pour cela que toutes les actions énumérées ci-dessous devraient être entreprises en consultation et en collaboration avec le conseil, la commission, le ministère ou le département responsable de la coordination de la riposte nationale au VIH/SIDA. Un partenariat solide entre l'Autorité nationale responsable de la lutte contre le SIDA et l'Equipe de pays sera un facteur crucial d'efficacité de la mise en œuvre de la Déclaration. Il faut garder en mémoire ce principe directeur pour toutes les actions suggérées ci-dessous.

i) Traduire en langues locales et diffuser largement la Déclaration et les indicateurs de base de l'ONUSIDA.

Il est important que tous les partenaires majeurs impliqués dans la riposte nationale reçoivent une copie de la Déclaration et des indicateurs associés. Là où la langue nationale n'est pas une langue officielle des Nations Unies, ces documents doivent d'abord être traduits dans la langue nationale. La traduction et la distribution pourraient constituer des actions initiales fondamentales à entreprendre par toutes les Equipes de pays.

ii) Plaider pour et soutenir un examen et une mise à jour multisectoriels (ou une préparation initiale) de Plans stratégiques nationaux sur le VIH/SIDA, d'autres cadres conceptuels similaires et des plans sectoriels correspondants pour veiller à ce que :

- i) les engagements mondiaux soient adaptés et traduits en cibles nationales ;
- ii) les responsabilités relatives à chaque aspect de l'épidémie soient bien claires ;
- iii) un plan national de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration, et des moyens de le mettre à exécution soient élaborés ou renforcés ;

- iv) davantage d'efforts soient faits pour mobiliser des ressources d'origine nationale et internationale ; et
- v) des mesures soient prises afin d'intégrer des éléments de la riposte nationale au VIH/SIDA dans la planification générale de développement, notamment du Bilan commun de pays/Cadre d'aide au développement des Nations Unies.

Dans la plupart des cas, le processus de détermination des cibles nationales basées sur la Déclaration consistera en un examen et un ajustement du Plan stratégique national sur le VIH/SIDA. Ce document fondamental devrait être le point de départ du choix de cibles bien définies dans le temps et en conformité avec la Déclaration. Bien que l'ajustement de certains éléments spécifiques puisse prendre du temps, un examen du Plan stratégique national aura un impact immédiat sur les plans d'action et les plans de travail annuels relatifs au VIH/SIDA.

L'Autorité nationale de lutte contre le SIDA aura la responsabilité première de l'exercice d'examen. Celui-ci devrait être multisectoriel et impliquer différents ministères, notamment ceux de la planification et des finances ainsi que d'autres partenaires nationaux clés. Ces derniers devraient comprendre les représentants des réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA, des ONG, des organisations religieuses et du monde des affaires. La procédure devrait également engager les organismes des Nations Unies et les autres partenaires internationaux/extérieurs.

Le programme de travail, la durée et la méthode d'examen seront déterminés par l'Autorité nationale en matière de SIDA en consultation avec l'Equipe de pays et les autres partenaires. Les progrès accomplis jusque-là dans la riposte à l'épidémie seront vraisemblablement un facteur majeur déterminant le programme. Il sera cependant important pour la majorité des examens de couvrir les cinq domaines énumérés ci-dessous. Chaque pays devra trouver un moyen de fixer des cibles nationales tirées de la Déclaration dans les domaines de la politique, de la programmation, de l'évaluation de l'impact et des ressources. Chaque pays devrait disposer d'un moyen de suivre l'évolution de l'épidémie en termes de connaissances de la population relatives au VIH/SIDA, de profils de comportements et de taux de prévalence du VIH. Chaque pays aura besoin d'un plan de suivi et d'évaluation basé sur les indicateurs énumérés à l'Annexe II, ainsi que d'un mécanisme de mise à exécution de ce plan. Tous les pays auront besoin de ressources supplémentaires pour lutter contre le SIDA. L'intégration du VIH/SIDA dans la planification du développement général permettra à la plupart des pays de mieux aborder la vaste gamme d'intrications entre l'épidémie et les problèmes de développement.

En ce qui concerne le suivi, les Equipes de pays devraient vigoureusement plaider en faveur des éléments suivants :

- une désignation claire des organes responsables du suivi de l'épidémie dans tous ses aspects ;
- la ventilation de toutes les données pertinentes par tranche d'âge et par sexe lors du recueil et du processus de notification de manière à mesurer les progrès par rapport aux buts de prévention acceptés sur le plan international pour les jeunes hommes et femmes ; et
- l'adoption des *Directives pour la surveillance de deuxième génération du VIH* de l'ONUSIDA/OMS. Ces directives ont été conçues pour assurer une surveillance plus précise, adaptée à la nature et à la magnitude de l'épidémie dans chaque pays. Leur utilisation fournira aux gouvernements un tableau plus clair du défi auquel ils sont confrontés.

- iii) ***Faire en sorte que les indicateurs pertinents ainsi que les données, défis et problèmes principaux liés au VIH/SIDA spécifiques à chaque pays soient mis en évidence dans les rapports sur les ODM, les Bilans communs de pays, les Cadres d'Aide au Développement des Nations Unies (UNDAF) et les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).***

Le soutien à la mise en œuvre de la Déclaration au niveau de chaque pays sera en permanente interaction avec le processus des objectifs de développement pour le Millénaire et le cycle Bilans commun de pays/UNDAF. La préparation des rapports sur les ODM peut être un excellent point d'entrée du suivi de la Déclaration. Ces rapports sur les ODM devraient refléter la situation actuelle de l'épidémie dans le pays et identifier les facteurs principaux qui facilitent ou entravent les progrès en direction des buts tant des ODM que de la Déclaration. Une analyse plus approfondie de l'épidémie devrait être incluse dans les Bilans communs de pays et les CSLP, en mettant l'accent dans ce dernier cas sur l'impact socioéconomique de l'épidémie. Parallèlement, les plans et les activités du système des Nations Unies à l'appui de la riposte nationale au VIH/SIDA doivent se refléter dans les UNDAF.

Le sentiment d'appropriation national est un aspect important des rapports sur les ODM, des Bilans communs de pays, des UNDAF et des CSLP, mais l'Equipe de pays soutient normalement leur préparation. C'est pourquoi elle devrait avoir le maximum d'opportunités de plaider pour l'inclusion de données et de questions relatives au VIH/SIDA, spécifiques à chaque pays, dans ces documents fondamentaux.

- iv) ***Entreprendre et soutenir un plaidoyer public en faveur de la promotion de la Déclaration et d'une plus grande participation des personnes vivant avec le VIH/SIDA dans tous les aspects de la riposte nationale.***

Idéalement, le leadership national sera au premier plan du plaidoyer public pour l'atteinte des objectifs et cibles. Dans ce cas, le rôle de l'Equipe de pays sera de soutenir la campagne conçue au niveau national. Mais dans d'autres cas, l'Equipe de pays pourra être amenée à prendre les premières mesures en matière de plaidoyer public en ciblant les autorités nationales et locales, les réseaux et les groupes organisés et le grand public. Le but serait d'induire une riposte émanant de l'ensemble du pays.

Le plaidoyer, qui vise à sensibiliser davantage le pays aux engagements mondiaux, devrait constituer un effort collectif de toute l'Equipe de pays. Les membres de l'équipe peuvent promouvoir la Déclaration par le biais de la télévision et de la radio et en proposant des articles et des lettres aux journaux nationaux. Ils peuvent également organiser des tournées de conférence dans différentes régions du pays, dans le but de promouvoir la Déclaration et de sensibiliser davantage toute la population au VIH/SIDA. Ils peuvent également faire appel au soutien des envoyés spéciaux pour le VIH/SIDA en Afrique et en Asie et/ou à des personnalités et des célébrités nationales.

La Déclaration met beaucoup l'accent sur les droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH/SIDA et sur leur pleine participation à tous les aspects de la riposte. Ceci devrait donc constituer un élément fondamental des efforts de plaidoyer de l'Equipe de pays. Plus spécifiquement, les Equipes de pays, guidées par les directives révisées sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme, devraient plaider en faveur de :

- l'inclusion des personnes vivant avec le VIH/SIDA dans les Conseils/Comités nationaux SIDA ;
- la participation active des personnes vivant avec le VIH/SIDA aux exercices de planification stratégique nationale VIH/SIDA, d'analyse de situation, de planification et de mise en œuvre des programmes et enfin aux activités de suivi et d'évaluation ;

- le soutien aux programmes de prévention, d'éducation, de soins et de soutien entrepris par les groupes de personnes vivant avec le VIH/SIDA ; et
- la participation des personnes vivant avec le VIH/SIDA aux Mécanismes de coordination pays (CCM) qui ont été mis en place pour coordonner la préparation des propositions des différents pays à soumettre au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

Les Equipes de pays devraient également plaider en faveur de, et faciliter et soutenir l'examen et la révision des lois, politiques et réglementations nationales afin d'assurer le plein respect des droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH/SIDA et l'élimination de toutes clauses discriminatoires existantes.

Le plaidoyer devrait constituer un élément permanent du soutien de l'Equipe de pays à la mise en œuvre de la Déclaration.

v) Prendre des mesures visant à inclure une composante axée sur les jeunes dans la riposte nationale.

Tout suggère que, dans chaque pays, quel que soit le stade de l'épidémie, les jeunes de 15–24 ans sont particulièrement vulnérables au VIH/SIDA. La moitié des infections nouvelles survient dans cette tranche d'âge. Pire encore, après 20 ans d'évolution de l'épidémie, des millions de jeunes ne savent rien ou que peu de choses sur le VIH/SIDA.

C'est pourquoi il est important de s'assurer que tous les pays incluent une composante axée sur les jeunes dans le cadre de la riposte nationale. Ceci devrait être traduit sans équivoque dans les Plans stratégiques nationaux et/ou d'autres documents majeurs de planification relative au VIH/SIDA. En même temps, des programmes et des activités ciblant les jeunes sont essentiels pour atteindre l'objectif d'une diminution significative du taux de prévalence du VIH parmi les jeunes et d'un bien meilleur accès de cette tranche d'âge à l'information, à l'éducation et aux services relatifs au VIH/SIDA.

Les actions de soutien de l'Equipe de pays dans ce domaine pourraient inclure les éléments suivants :

- un plaidoyer centré sur la jeunesse lors de l'examen du Plan stratégique national sur le VIH/SIDA ;
- un soutien au développement, au maintien et à la mise à jour d'un inventaire des programmes existants avec un accent sur le VIH/SIDA et les jeunes et l'identification des lacunes ;
- la création d'opportunités de faire entendre les voix des jeunes lors des consultations et discussions sur le VIH/SIDA et sur les questions liées à la jeunesse ;
- la promotion et le soutien à l'utilisation de la Déclaration et du document résultant de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants de mai 2002, *Un monde digne des enfants*, en tant qu'outils visant à intensifier les actions de prévention de l'infection à VIH chez les jeunes ; et
- une assistance au gouvernement dans l'élaboration d'un plan d'action pour donner une impulsion aux programmes destinés aux jeunes notamment la formation aux compétences psychosociales (à la fois à l'école et à l'extérieur) et l'expansion des services de santé et de conseil et test volontaires adaptés aux besoins des jeunes.

c. Suggestions d'actions de soutien destinées à une mise en œuvre sélective

Les Equipes de pays sont invitées à déterminer, parmi les suggestions d'actions suivantes, lesquelles seraient les plus appropriées dans leur contexte national. Les facteurs à prendre en compte sont la nature et la magnitude de l'épidémie nationale, le degré de soutien national, la situation de la riposte nationale, le degré d'ouverture ou de déni, les manifestations de stigmatisation et de discrimination, et les autres problèmes majeurs spécifiques au pays. En fonction de ces facteurs, les Equipes de pays peuvent souhaiter modifier ou combiner certaines des actions suggérées, et/ou en ajouter d'autres afin de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration. Quelles que soient les actions choisies, celles-ci doivent être mises en évidence dans les rapports périodiques existants (voir le Chapitre 5).

- i) ***Elargir le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA et/ou son Groupe de travail technique pour inclure des représentants des groupes de personnes vivant avec le VIH/SIDA, des ONG, des organisations religieuses et du monde des affaires.***

Une véritable riposte multisectorielle comportera des partenariats avec des groupes de personnes vivant avec le VIH/SIDA, des ONG, des organisations religieuses et le monde des affaires. Afin de démontrer leur engagement, le Groupe thématique des Nations Unies et/ou les Groupes de travail technique peuvent souhaiter ouvrir leurs réunions à des participants de chacun de ces groupes constitutifs. Ils fonctionneraient alors en groupe élargi même s'ils souhaitent restreindre certaines réunions au groupe initial. Une fois que les Groupes thématiques élargis ou les Groupes de travail techniques sont mis en place, ils deviennent un forum de partenariat qui peut être convoqué par un organisme des Nations Unies ou par l'un des autres partenaires. C'est l'Autorité nationale en matière de SIDA qui devrait finalement devenir le rassembleur de ces larges forums de partenariats avec le soutien des Nations Unies à la demande. Dans l'intervalle, un Groupe thématique élargi et/ou un Groupe de travail technique comprenant les groupes constitutifs susmentionnés peuvent fournir une base de soutien plus large à la riposte nationale dans la mise en œuvre de la Déclaration.

- ii) ***Contribuer à jeter des ponts entre l'Autorité nationale en matière de SIDA et le Ministère de la Santé en renforçant l'importance de leurs rôles respectifs dans le contexte d'une riposte multisectorielle élargie.***

Il peut exister des tensions entre les acteurs clés impliqués dans la riposte nationale au VIH/SIDA, particulièrement durant la transition vers une approche multisectorielle. En effet, cette transition implique toujours un certain degré de restructuration lorsque de nouveaux mandats sont conférés et que les responsabilités sont redistribuées. Les personnes impliquées sont habituellement confrontées à une certaine dose d'ambiguïté et d'incertitude et ne comprennent pas toujours bien leur nouveau rôle. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne le Ministère de la Santé puisque son rôle passe de la coordination à la mise en œuvre ; et pour l'Autorité nationale en matière de SIDA qui hérite de la fonction de coordination. Et pourtant un véritable partenariat et des relations positives entre ces deux instances gouvernementales sont essentiels ; dans le cas contraire, la riposte nationale risque d'en souffrir considérablement.

L'Equipe de pays peut jouer un rôle de pont pendant cette période critique de transition. Une lettre du Coordonnateur résident aux deux ministères responsables, reconnaissant le rôle crucial joué par chacun d'entre eux peut par exemple contribuer à apaiser les tensions. L'Equipe de pays peut également offrir un soutien général à la demande à ces deux entités dans leur élaboration de l'approche multisectorielle. Poursuivre le dialogue

avec les deux parties est souvent très bénéfique car cela contribue à créer le sentiment d'un but commun et à faire bien fonctionner le partenariat.

- iii) ***Aider le gouvernement à mettre en place ou à renforcer un groupe spécial ou un groupe de travail multisectoriels sur la prévention de la transmission du VIH chez les femmes enceintes, les mères et leurs enfants.***

Un groupe de travail multisectoriel sous la direction de l'Autorité nationale en matière de SIDA et/ou du Ministère de la Santé pourrait donner une impulsion aux actions de prévention de la transmission du VIH chez les femmes enceintes, les mères et leurs enfants. Ce groupe de travail pourrait comprendre notamment les ministères concernés, les ONG, les organisations religieuses, les membres du Groupe thématique, les CPP, les donateurs, les associations de jeunesse, les réseaux de personnes vivant avec le VIH/SIDA et les associations professionnelles. Il pourrait examiner les problèmes suivants : élargissement de l'accès au conseil et au test volontaires (CTV) pour les femmes enceintes et leurs partenaires ; amélioration des consultations prénatales ; utilisation accrue des antirétroviraux pour prévenir la transmission verticale ; besoin de conseil sur l'alimentation des nourrissons nés de mères séropositives au VIH ; et amélioration de la santé et du bien-être des parents et nourrissons vivant avec le VIH/SIDA.

- iv) ***Encourager le Groupe thématique à ouvrir le dialogue avec des groupes ou des organisations rassemblant des personnes vulnérables (professionnel(le)s du sexe, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, consommateurs de drogues injectables), et, le cas échéant, travailler avec des ONG ou des groupes religieux pour faciliter ce dialogue.***

Cette action pourrait constituer un défi pour le Groupe thématique, surtout dans des pays où certains groupes vulnérables ne souhaitent pas toujours être identifiés. Cependant, si une approche directe n'est pas possible, ces populations peuvent souvent être contactées par l'intermédiaire des ONG ou des organisations religieuses qui travaillent avec eux. Un dialogue privé avec les représentants de ces groupes donnerait au Groupe thématique une vision nouvelle de la manière optimale de traduire certains engagements de la Déclaration en actions au niveau de chaque pays. Un tel dialogue pourrait également explorer les moyens d'augmenter l'implication des groupes particulièrement vulnérables dans tous les aspects de la riposte nationale. Ceci pourrait aboutir à la création d'un groupe spécial national comprenant des représentants de ces groupes vulnérables qui pourraient élaborer leurs propres plans stratégiques thématiques. Ce dialogue pourrait également constituer une première étape vers une réelle communication entre ces populations et le gouvernement.

- v) ***Utiliser la Déclaration et le document résultant de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants de mai 2002, intitulé Un monde digne des enfants comme une base d'intensification des actions en faveur des orphelins et des enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA.***

La Déclaration comporte des cibles spécifiques pour le soutien aux orphelins et aux enfants qui sont infectés par le VIH ou affectés par l'épidémie. Une approche initiale pourrait consister à aider le gouvernement à réunir un atelier tripartite consacré à cette question entre le gouvernement, les ONG et la communauté afin d'élaborer des stratégies et de fixer des cibles nationales. L'Equipe de pays pourrait ensuite travailler en étroite collaboration avec les autorités du gouvernement, la société civile et les communautés pour mettre en œuvre ces stratégies et ces cibles.

vi) ***Organiser une consultation avec le Ministère de la Santé et d'autres partenaires afin d'explorer les différentes options de soins, de soutien et de traitement des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA.***

Cette consultation pourrait mettre l'accent sur certains sujets tirés de la liste présentée dans la partie « Soins, appui et traitement » de la Déclaration. Ce pourrait être par exemple : le renforcement des systèmes de soins de santé, les facteurs influençant la disponibilité des médicaments liés au VIH ; la prévention et le traitement des infections opportunistes ; les stratégies de prise en charge complète ; et le soutien psychosocial aux personnes, familles et communautés affectées. Idéalement, cette consultation devrait aboutir à l'élaboration d'un plan national, soutenu au besoin par l'Equipe de pays et destiné à traiter un ou plusieurs de ces problèmes. Ce plan devrait comporter des objectifs définis dans le temps et des indicateurs permettant d'en mesurer les progrès.

vii) ***Soutenir les ONG dans la définition et l'élaboration de leur rôle spécifique dans la mise en œuvre de la Déclaration et renforcer leur participation active à la riposte nationale.***

Dans plusieurs pays, certains des travaux les plus innovants en matière de prévention, soins et appui ont été lancés par des ONG. La société civile a certainement un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre et le suivi des engagements au niveau national, mais ce rôle doit être mieux défini et davantage développé. Les ONG pourraient souhaiter avoir leur propre forum sur la Déclaration d'engagement et les indicateurs nationaux pour planifier leur programme d'action et définir leurs responsabilités. Ceci pourrait également aboutir à la mise en place ou au renforcement d'un organe de coordination des ONG engagées dans les activités relatives au VIH/SIDA, ce qui compléterait leur rôle (plutôt que de s'y substituer) dans des organes de coordination plus vastes comme la Commission nationale SIDA ou les Mécanismes de coordination pays. Les Equipes de pays pourraient soutenir une partie quelconque de ce processus ou appuyer le suivi, les interventions et les programmes entrepris par ces ONG pour les aider à atteindre leurs buts. Les directives relatives à l'implication de la société civile dans la mise en œuvre de la Déclaration ont été élaborées par les ONG elles-mêmes.

viii) ***Soutenir les ministères, la société civile et le monde des affaires en fonction des besoins en vue d'actions et d'interventions spécifiques dans des domaines tels que les droits de l'homme, la sexospécificité, la prévention de la transmission du VIH parmi les agents en uniforme et le VIH/SIDA sur le lieu de travail.***

Cette action pourrait couvrir une large gamme d'activités comme par exemple un soutien à :

- la préparation de stratégies d'émancipation des femmes et des filles par le Ministère de la Condition féminine ou d'autres services ou autorités concernés afin de réduire la vulnérabilité des femmes et des filles au VIH/SIDA ;
- l'organisation par les ONG d'une formation aux questions relatives au VIH/SIDA et aux droits de l'homme ;
- l'élaboration de programmes consacrés au « VIH/SIDA sur le lieu de travail » ;
- l'incorporation aux programmes d'aide humanitaire de la prévention et des soins du VIH/SIDA, ainsi que de la sensibilisation ; et
- un programme de prévention du VIH/SIDA pour le personnel en uniforme.

ix) *Soutenir les efforts du gouvernement dans le recueil et l'analyse des données relatives aux dépenses liées au VIH/SIDA.*

Les données relatives aux dépenses liées au VIH/SIDA, notamment celles émanant de sources nationales et extérieures, constituent un outil précieux de mesure du degré de la riposte nationale et du soutien international dont elle bénéficie. Il serait donc utile pour les gouvernements de recueillir et d'analyser de telles données afin de suivre et d'évaluer les changements du niveau d'engagement. Le soutien de l'Equipe de pays à cet exercice serait utile au gouvernement et servirait également de base concrète au plaidoyer des Nations Unies pour obtenir davantage de ressources.

x) *S'assurer que les progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration font l'objet d'un examen annuel par le gouvernement et d'autres partenaires clés.*

Ces examens annuels, qu'ils soient isolés ou fassent partie d'une procédure plus vaste, sont cruciaux pour évaluer les progrès du pays en direction des objectifs et cibles contenus dans la Déclaration. Les indicateurs nationaux constituent les principaux moyens de mesurer ces progrès. Le rôle de l'Equipe de pays consisterait à faciliter, soutenir et participer à l'examen annuel et au rapport qui en découle.

5. Rapport et reconnaissance

Comme l'indique la Note directive de l'UNDG d'août 2001, toutes les actions entreprises par les Equipes de pays des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration devraient être mises en relief dans le rapport annuel du Coordonnateur résident des Nations Unies. Elles doivent également figurer dans les rapports périodiques des Conseillers de Programme dans les Pays de l'ONUSIDA. Les données et exemples spécifiques aux pays et pertinents seront inclus dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les progrès de la mise en œuvre qui sera soumis chaque année à l'Assemblée générale. Le rapport du Secrétaire général doit constituer la base d'un débat annuel de l'Assemblée générale et des recommandations qui en découleront. On espère que les gouvernements contribueront largement à ce rapport à travers le Système d'information sur les ripostes pays, récemment élaboré par le Secrétariat de l'ONUSIDA.

Parallèlement, il faut encourager les gouvernements à inclure des informations sur la mise en œuvre des objectifs et cibles de la Déclaration dans le cadre de leurs obligations de notification périodique. Les gouvernements nationaux sont par exemple invités à faire un rapport tous les cinq ans sur les progrès de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce rapport pourrait servir de véhicule aux rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration, surtout ceux consacrés aux femmes, aux enfants et aux jeunes.

Annexe I

Cibles nationales et liste de vérification générale de la Déclaration d'engagement

Cette Annexe comporte deux colonnes, énumérant les cibles nationales de la Déclaration d'engagement et une liste de vérification générale de questions pertinentes. Chaque liste suit les têtes de chapitre de la Déclaration. (Le(s) chiffre(s) entre parenthèses après chaque cible se réfère(nt) aux paragraphes correspondants de la Déclaration.)

Cibles

Questions

A. Une implication au plus haut niveau

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• D'ici à 2003, concevoir et mettre en œuvre des stratégies nationales multisectorielles et financer des plans de lutte contre le VIH/sida (37)• D'ici à 2003, intégrer les priorités de la riposte dans la planification du développement (38) | <ul style="list-style-type: none">• Un Plan stratégique national multisectoriel VIH/SIDA a-t-il été élaboré ?• Comporte-t-il un plan de financement avec une contribution significative des budgets national ou local ?• Les priorités relatives au VIH/SIDA sont-elles intégrées dans la planification générale du développement ? |
|--|---|

B. Prévention

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• D'ici à 2003, établir des objectifs nationaux et, en particulier, des objectifs assortis de délais pour atteindre les objectifs mondiaux fixés en matière de prévention pour réduire la prévalence du VIH chez les jeunes (47 et 48)• D'ici à 2005, établir et appliquer des programmes de prévention et de soins dans le monde du travail (49)• D'ici à 2005, élaborer et commencer à appliquer des stratégies qui facilitent l'accès aux programmes de prévention du VIH/sida pour les migrants et les travailleurs mobiles (50)• D'ici à 2003, appliquer des mesures systématiques de précaution dans les établissements de soins (51)• D'ici à 2005, veiller à ce qu'il existe, en particulier dans les pays les plus touchés, un large ensemble de programmes de prévention, d'articles et de services (52)• D'ici à 2005, veiller à ce que 90% et, d'ici à 2010, 95% des jeunes aient accès à l'information, à l'éducation et aux services nécessaires pour acquérir les aptitudes requises pour réduire leur vulnérabilité à l'infection à VIH (53)• D'ici à 2005, réduire de 20% et, d'ici à 2010, de 50% la proportion de nourrissons infectés (54) | <ul style="list-style-type: none">• Le gouvernement a-t-il fixé des cibles nationales définies dans le temps pour réduire la prévalence du VIH chez les jeunes ?• Des stratégies, politiques et programmes nationaux sont-ils en place pour affronter les dimensions liées au sexe ?• La riposte au VIH/SIDA sur le lieu de travail – formel et informel – a-t-elle été renforcée ?• Des stratégies nationales destinées à faciliter l'accès des travailleurs migrants et mobiles aux programmes de prévention du VIH/SIDA sont-elles en place ?• Les précautions universelles sont-elles en place pour arrêter la transmission du VIH dans les établissements sanitaires ?• Y a-t-il des stratégies, politiques et programmes nationaux en place pour s'assurer que les jeunes ont accès à l'information, à l'éducation et aux services relatifs au VIH/SIDA ?• Des stratégies, politiques et programmes nationaux ont-ils été élaborés et mis en œuvre pour réduire la proportion de nourrissons infectés par le VIH ?• Les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les ONG, le monde des affaires et les autres acteurs clés sont-ils impliqués dans la conception, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de prévention du VIH ? |
|--|---|

C. Soins, appui et traitement

- D'ici à 2003, veiller à ce que des stratégies nationales soient mises au point afin de renforcer les systèmes de soins de santé et de s'attaquer aux facteurs affectant la fourniture de médicaments contre le VIH, dont les médicaments antirétroviraux (55)
- D'ici à 2005, élaborer des stratégies globales en matière de soins et réaliser des progrès sensibles dans leur mise en œuvre (56)
- D'ici à 2003, veiller à ce que des stratégies soient élaborées afin de fournir un soutien psychosocial aux personnes affectées (57)
- Des stratégies nationales ont-elles été élaborées afin de renforcer les systèmes de soins de santé ?
- Des stratégies nationales ont-elles été élaborées afin de s'attaquer aux facteurs affectant la fourniture de médicaments liés au VIH ?
- Des stratégies nationales ont-elles été élaborées afin de renforcer les soins basés sur la famille et la communauté ?
- Des stratégies nationales ont-elles été élaborées afin d'offrir un soutien psychosocial aux personnes, familles et communautés affectées ?

D. Le VIH/SIDA et les droits de l'homme

- D'ici à 2003, promulguer, renforcer ou appliquer des lois/règlements afin d'éliminer toute forme de discrimination contre les personnes atteintes du VIH/sida et les membres des groupes vulnérables, et de veiller à ce qu'ils jouissent pleinement de tous leurs droits et libertés fondamentaux (58)
- D'ici à 2005, élaborer et accélérer la mise en œuvre de stratégies nationales en vue d'encourager la promotion des femmes et de permettre à celles-ci de jouir pleinement de tous les droits fondamentaux, et visant à réduire leur vulnérabilité face au VIH/sida (59 et 61)
- D'ici à 2005, appliquer des mesures afin d'aider les femmes et les adolescentes à mieux se protéger contre le risque d'infection à VIH, en premier lieu par la prestation de services sanitaires et par le biais d'une éducation préventive (60)
- Des lois, règlements et/ou autres mesures ont-ils été promulgués, renforcés ou mis en application afin d'éliminer toutes les formes de discrimination contre les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les membres des groupes vulnérables et pour assurer leur pleine jouissance de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales ?
- Les préoccupations relatives aux droits de l'homme sont-elles reflétées dans les Plans stratégiques nationaux ?

E. Mieux protéger les personnes vulnérables

- D'ici à 2003, établir dans chaque pays des politiques et des programmes visant à recenser et commencer à examiner les facteurs qui rendent les individus particulièrement vulnérables à l'infection à VIH (62)
- D'ici à 2003, élaborer ou renforcer des stratégies, politiques et programmes qui reconnaissent l'importance de la famille dans la réduction de la vulnérabilité (63)
- D'ici à 2003, élaborer ou renforcer des stratégies, politiques et programmes afin de promouvoir et protéger la santé des groupes les plus vulnérables face à l'infection (64)
- A-t-on mis en place des stratégies nationales visant à assurer l'accès des garçons et des filles à l'instruction primaire et secondaire, notamment à l'éducation sur le VIH/SIDA pour les adolescents, dans le cadre du programme scolaire normal ?
- Des stratégies nationales ont-elles été élaborées afin de renforcer les programmes de santé reproductive et sexuelle ?
- Des stratégies, politiques et programmes nationaux sont-ils en place pour examiner les activités qui font courir un risque d'infection par le VIH (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, commerce du sexe, consommation de drogues injectables, etc.) ?

F. Les enfants rendus orphelins et vulnérables par le VIH/SIDA

- Elaborer, d'ici à 2003, et mettre en œuvre, d'ici à 2005, des politiques et stratégies nationales visant à rendre les gouvernements, les familles et les communautés mieux à même d'assurer un environnement favorable aux orphelins et aux enfants infectés et affectés par le VIH/sida (65)
- Dispose-t-on de politiques et de stratégies nationales de renforcement des capacités des gouvernements, des familles et des communautés afin d'offrir un environnement favorable pour les orphelins et les filles et garçons infectés et affectés par le VIH/SIDA ?

G. Réduire l'impact social et économique

- D'ici à 2003, évaluer les conséquences économiques et sociales de l'épidémie de VIH/SIDA et établir des stratégies multisectorielles afin de réduire l'impact (68)
- D'ici à 2003, mettre en place à l'échelle nationale un cadre juridique et directif assurant la protection, sur le lieu de travail, des droits et de la dignité des personnes infectées et affectées par le VIH/sida et de celles qui sont le plus exposées à l'infection (69)
- Le pays hôte a-t-il entrepris une évaluation de l'impact économique et social de l'épidémie de SIDA ?
- Des mesures ont-elle été prises pour adapter les politiques et stratégies de développement économique et social afin d'atténuer cet impact ?

H. Recherche et développement

- D'ici à 2003, veiller à ce que tous les protocoles de recherche concernant le traitement relatif au VIH soient évalués par des comités d'éthique indépendants (74)
- Le pays hôte entreprend-il un travail de recherche dans les domaines des techniques de vaccination, de prévention, de soins ou de traitement ?

I. Le VIH/SIDA dans les régions touchées par les conflits et les catastrophes naturelles

- D'ici à 2003, élaborer et commencer à appliquer des stratégies nationales intégrant la prévention et les soins du VIH/sida dans les programmes menés face à des situations d'urgence (75)
- D'ici à 2003 mettre en place des stratégies nationales visant à lutter contre la propagation du VIH parmi les effectifs des services nationaux en uniforme, si nécessaire (77)
- D'ici à 2003, veiller à ce que l'information et la formation soient intégrées dans les directives établies à l'intention du personnel de défense et des autres personnels participant à des opérations internationales de maintien de la paix (78)
- A-t-on développé des stratégies nationales d'incorporation d'éléments relatifs à la sensibilisation, à la prévention, aux soins et au traitement du VIH/SIDA dans les programmes de riposte aux situations d'urgence ?
- A-t-on développé des stratégies nationales de prévention de la transmission du VIH chez les personnels en uniforme ?

J. Ressources

- Accroître les crédits budgétaires nationaux alloués aux programmes sur le VIH/sida et établir un ordre de priorité, compte tenu des besoins (82)
- Les allocations budgétaires nationales destinées aux programmes VIH/SIDA augmentent-elles et un ordre de priorité a-t-il été établi ?

Annexe II

Indicateurs de base pour la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement dans chaque pays

L'ensemble d'indicateurs de base qui suit a été élaboré afin de suivre les progrès réalisés en direction des objectifs fixés par la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA. Ils ont été établis à partir de ceux qui avaient préalablement été recommandés dans le suivi et l'évaluation des programmes VIH/SIDA.

Ces indicateurs de base s'appliquent à tous les pays, sauf celui relatif à la consommation de drogues injectables (Programme national, numéro 6), à utiliser seulement lorsque ce mode de transmission est bien établi. De même, les pays où l'épidémie reste limitée et concentrée dans une région devraient notifier un indicateur alternatif de prévalence du VIH parmi les groupes ayant un comportement à haut risque (Évaluation de l'impact, numéro 1). L'utilisation de cet indicateur est également recommandée aux pays où l'épidémie est généralisée afin de suivre l'épidémie parmi tous les groupes à haut risque.

Les caractéristiques techniques détaillées, leur mode de construction et leur interprétation figurent dans le document récemment publié et intitulé *Suivi de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA – Directives pour l'élaboration d'indicateurs de base*.

A. Action nationale

1. Indice composite des politiques nationales (voir page suivante).
2. Montant des fonds nationaux alloués au VIH/SIDA.

B. Programme national

1. Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui, à la fois, ont des connaissances exactes des manières de prévenir la transmission sexuelle du VIH et rejettent les principales idées fausses concernant la transmission du virus (Cible : 90% d'ici à 2005 et 95% d'ici à 2010)*.
2. Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui déclarent utiliser un préservatif lors de rapports sexuels avec des partenaires sexuels occasionnels.
3. Ratio de scolarisation actuelle des orphelins par rapport aux non-orphelins, âgés de 10 à 14 ans*.
4. Pourcentage d'écoles dans lesquelles les enseignants ont été formés à une éducation VIH/SIDA basée sur les compétences psychosociales et qui l'ont dispensée au cours de la dernière année scolaire.
5. Pourcentage de grandes entreprises/sociétés qui ont mis en place des politiques et des programmes de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA sur le lieu de travail.
6. Pourcentage de consommateurs de drogues injectables qui ont adopté des comportements qui réduisent la transmission du VIH.
7. Pourcentage de patients atteints d'infections sexuellement transmissibles (IST) fréquentant des centres de soins qui ont été correctement diagnostiqués, traités et conseillés.

8. Pourcentage de femmes enceintes infectées par le VIH fréquentant des dispensaires prénatals qui reçoivent un traitement antirétroviral complet pour réduire le risque de transmission mère-enfant (TME).
9. Pourcentage de personnes ayant une infection à VIH avancée qui reçoivent une association d'antirétroviraux.

C. Evaluation de l'impact

1. Pourcentage de jeunes (femmes enceintes) âgés de 15 à 24 ans qui sont infectés par le VIH (Cible : réduction de 25% dans les pays les plus affectés d'ici à 2005 et de 25% au niveau mondial d'ici à 2010)*.
2. Pourcentage de nourrissons infectés par le VIH nés de mères elles-mêmes infectées par le virus (Cible : réduction de 20% d'ici à 2005 et de 50% d'ici à 2010).

* Ce sont également des indicateurs ODM.

Indice composite des politiques nationales

A. Elaboration de stratégies :

1. Le pays a intégré le VIH/SIDA dans son plan de développement général.
2. Le pays dispose d'un organe multisectoriel, national et fonctionnel de coordination/ de gestion des questions liées au VIH/SIDA.
3. Le pays dispose d'un organe fonctionnel national en charge de la question du VIH/SIDA qui assure la promotion d'une interaction entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile.
4. Le pays dispose d'un organe fonctionnel en charge de la question du VIH/SIDA qui aide à la coordination des organisations de la société civile.
5. Le pays a évalué l'impact socioéconomique du VIH/SIDA et élaboré des stratégies multisectorielles surtout vis-à-vis des jeunes et des travailleurs.
6. Le pays dispose d'une stratégie qui traite les questions en rapport avec le VIH/SIDA au sein de ses services nationaux de personnels en uniforme (y compris les forces armées et les forces civiles de défense).

B. Prévention

7. Le pays dispose d'une politique ou d'une stratégie de promotion d'une éducation pour la santé sexuelle et reproductive destinée aux jeunes.
8. Le pays a une politique et des programmes de prévention visant à promouvoir et à protéger la santé des groupes qui ont un risque élevé ou croissant d'infection par le VIH.
9. Le pays a une politique et des programmes de prévention destinés aux travailleurs migrants et mobiles.
10. Le pays a une politique d'expansion de l'information, de l'éducation et de la communication en matière de VIH et de l'accès aux produits de base.
11. Le pays a une politique de réduction de la transmission mère-enfant .

C. Droits de la personne

12. Le pays dispose d'une législation, de règlements et/ou d'autres mesures visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'encontre des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA.
13. Le pays dispose d'un cadre juridique et politique qui protège les droits des travailleurs vivant avec ou affectés par le VIH/SIDA sur le lieu de travail.
14. Le pays a une politique de promotion des droits des femmes et des filles qui sont affectées ou à risque d'infection par le VIH/SIDA.
15. Le pays dispose d'une politique qui garantit que les protocoles de recherche sur le VIH/SIDA impliquant des sujets humains sont examinés et approuvés par un comité d'éthique indépendant.

D. Soins et appui

16. Le pays a examiné/révisé les politiques et pratiques pharmaceutiques nationales relatives aux antirétroviraux et autres médicaments liés au VIH/SIDA.
17. Le pays a une politique de renforcement des systèmes de soins de santé, notamment des facteurs affectant la fourniture de médicaments liés au VIH.
18. Le pays a une politique et/ou une stratégie de soutien psychosocial vis-à-vis des personnes affectées par le VIH/SIDA, notamment les groupes marginalisés.
19. Le pays a une politique de soutien aux orphelins et enfants vulnérables.

Annexe III

Boîte à outils de base

Le matériel qui suit peut être utile aux Equipes de pays des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement. Une rubrique sera mise au point ultérieurement sur le site web de l'ONUSIDA afin d'inclure d'autres informations pertinentes, des présentations en Power Point sur l'épidémie, sur la Déclaration d'engagement et sur le Guide d'action, ainsi que des études de cas sur les actions entreprises dans différents pays, du matériel destiné au plaidoyer et d'autres informations utiles.

a) Documents fondamentaux

- La *Déclaration d'engagement sur le VIH/sida*, publiée par l'ONUSIDA et le Département de l'information de l'ONU, avec un avant-propos du Secrétaire général des Nations Unies (également disponible sur le site web des Nations Unies et de l'ONUSIDA)
- Lettre datée du 5 juillet 2001 aux Présidents des Groupes thématiques des Nations Unies sur le VIH/SIDA, de la part du Président du Comité des Organismes coparrainants de l'ONUSIDA (COC) et du Secrétaire exécutif de l'ONUSIDA
- Lettre datée du 24 juillet 2001 du Secrétaire général des Nations Unies à tous les Coordonnateurs résidents des Nations Unies
- Note directive de l'UNDG sur le VIH/SIDA, contenue dans une lettre datée du 29 août 2001, des membres du Comité exécutif de l'UNDG et du Directeur exécutif de l'ONUSIDA à tous les Coordonnateurs résidents des Nations Unies
- Les Indicateurs de base pour la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement, approuvés par le Comité de Coordination du Programme de l'ONUSIDA en mai 2002
- Les Directives du Système d'information sur les ripostes pays
- Le *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail* publié en juin 2001
- Le document résultant de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, intitulé *Un monde digne des enfants* (disponible sur le site web de l'UNICEF)
- La Déclaration du Millénaire des Nations Unies (disponible sur le site web des Nations Unies)
- La Note directive de l'UNDG sur les Rapports nationaux relatifs aux objectifs de développement pour le Millénaire, datée d'octobre 2001
- *The United Nations and the MDGs : A Core Strategy*, daté du 7 juin 2002

b) Autres documents de travail

- La Collection des Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA
- Le *Cadre stratégique mondial sur le VIH/SIDA*, publié par l'ONUSIDA en juin 2001

- *Le Guide pratique à l'intention des Groupes thématiques : Agir ensemble contre le SIDA*, publié par l'ONUSIDA en 1998
- *Les Directives pour la surveillance de deuxième génération du VIH*, publiées par l'ONUSIDA/OMS en 2000
- *Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement*, septembre 1994
- *La Déclaration de Copenhague et programme d'action du Sommet mondial pour le développement social*, mars 1995
- *La Déclaration de Beijing et la Plate-forme d'Action de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes*, septembre 1995
- Les documents résultant des 21^e, 23^e et 24^e Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies
- Les conclusions sur les femmes et la santé de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme, 2000
- La résolution 1308 du Conseil de sécurité des Nations Unies (2000) sur la responsabilité du Conseil de sécurité dans la maintien de la paix et de la sécurité dans le monde : le VIH/SIDA et les opérations internationales de maintien de la paix, juillet 2000
- La Directive du CAC pour les Coordonnateurs résidents du système des Nations Unies sur le VIH/SIDA et le lieu de travail aux Nations Unies, octobre 2000
- La Directive du CAC pour les Coordonnateurs résidents du système des Nations Unies : vers une riposte multisectorielle au VIH/SIDA, octobre 2000
- La Déclaration du Sous-Comité du CAC sur la nutrition et le VIH/SIDA, 6 avril 2001

c) Publications thématiques

Soins et prévention

- *HIV Voluntary Counselling and Testing : a gateway to prevention and care* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2002
- *Parents Providing Care to Adult Sons and Daughters with HIV/AIDS in Thailand* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2001
- *HIV Prevention Needs and Successes : A tale of three countries* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2001
- *Improving Access to Care in Developing Countries : lessons from practice, research, resources and partnerships* ; Ministère français des affaires étrangères, OMS et ONUSIDA, 2001
- *Accelerating Access to HIV/AIDS Commodities in Sub-Saharan Africa : Cost Estimates* ; ONUSIDA 2001
- *Travailler avec les hommes pour la prévention et la prise en charge du VIH* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2002

- *Investir dans notre avenir: Le soutien psychosocial aux enfants affectés par le VIH/SIDA. Une étude de cas au Zimbabwe et en République-Unie de Tanzanie* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2001
- *Neuf modules d'information sur les traitements antirétroviraux* ; publication conjointe OMS/ONUSIDA, 1998

Droits de l'homme

- *Directives internationales sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme* ; HCDH & ONUSIDA, HR/PUB/98/1, New York et Genève, 1998
- *Directives internationales sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme* ; Directive 6 révisée ; HCDH & ONUSIDA, HR/PUB/2002/1, New York et Genève, 2002
- *Droit pénal, santé publique et transmission du VIH : étude des politiques possibles* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2002
- *Campagne mondiale contre le SIDA 2002-2003 – Cadre conceptuel et base d'action : Stigmatisation et discrimination associées au VIH/SIDA* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2002
- *Le VIH/SIDA et les droits de l'homme : les jeunes se mobilisent* ; UNESCO et ONUSIDA, 2001
- *A Human Rights Approach to AIDS Prevention at Work : the Southern African Development Community's Code on HIV/AIDS and Employment* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2002
- *Guide pratique à l'intention du législateur sur le VIH/SIDA, la législation et les droits de l'homme. Mesures de lutte contre les effets dévastateurs du VIH/SIDA sur les plans humain, économique et social* ; ONUSIDA et UIP, Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 1999

Sexe et VIH/SIDA

- *Gender and HIV/AIDS : taking stock of research and programmes* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 1999
- *Réduire la vulnérabilité des filles au VIH/SIDA : l'approche thaïlandaise* ; Etude de cas des Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2001
- *Les femmes et le SIDA* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 1997

Enfants et jeunes

- *Les enfants et les jeunes dans un monde frappé par le SIDA* ; ONUSIDA 2001
- *Appel à l'action pour les enfants laissés pour compte par le SIDA : A plea for communities, governments, the civil society, the private sector and international partners to vigorously address the plight of children who are affected by the AIDS pandemic* ; ONUSIDA, UNICEF & BLCA, 1999
- *Les orphelins du SIDA : Réponses de la ligne de front en Afrique de l'Est et en Afrique australe* ; ONUSIDA 1999

Impact social et économique

- *Directives d'évaluation des coûts des stratégies de prévention du VIH* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2000
- *Paying for the HIV/AIDS Services : Lessons from National Health Accounts and Community-based Health Insurance in Rwanda, 1998–1999* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2001
- *Principes directeurs applicables aux études de l'impact social et économique du VIH/SIDA* ; Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, 2000

d) Sites web — pour l'ONUSIDA et ses coparrainants

- ONUSIDA : www.unaids.org
- UNICEF : www.unicef.org
- PNUD : www.undp.org/hiv
- FNUAP : www.unfpa.org
- PNUCID : www.undcp.org
- OIT : www.ilo.org
- UNESCO : www.unesco.org
- OMS : www.who.org
- Banque mondiale : www.worldbank.org

Annexe IV

Résumé de *Les Nations Unies et les ODM* : *Une stratégie centrale*

En juillet 2002, le Groupe des Nations Unies pour le Développement a approuvé une stratégie centrale pour les Nations Unies et les ODM. Celle-ci se concentre sur les actions au niveau mondial et au niveau de chaque pays et préconise une approche basée sur quatre éléments principaux : le suivi, l'analyse, les campagnes/la mobilisation et les activités opérationnelles. Ces quatre éléments auront une caractéristique commune à savoir la création de partenariats avec un vaste éventail d'acteurs cruciaux, notamment les organisations de la société civile.

a) Au niveau mondial

Au niveau mondial, le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies assumera la responsabilité principale du suivi des progrès en direction des huit ODM. Parallèlement, l'Assemblée générale des Nations Unies sera informée de la progression des ODM grâce aux rapports annuels du Secrétaire général et au rapport d'activité détaillé rédigé tous les cinq ans. Dans son premier rapport annuel, le Secrétaire général se concentrera sur les thèmes des conflits armés et sur le traitement et la prévention des maladies, notamment le VIH/SIDA et la paludisme.

La mise en place du Projet du Millénaire, qui sera installé au siège du PNUD, constituera un événement au niveau mondial. Son but sera de proposer les meilleures stratégies pour atteindre les ODM. Le principal travail analytique du projet sera exécuté par 10 groupes spéciaux dont chacun sera responsable de la rédaction d'un rapport sur les cibles des ODM qui lui auront été assignées. Le projet aura également un Groupe d'experts des Nations Unies et un Tableau de conseillers internationaux. Il travaillera sous la direction du Secrétaire général des Nations Unies, qui a nommé le Professeur Jeffrey Sachs, Directeur du Earth Institute de l'Université de Columbia, Conseiller spécial. Le projet a été conçu pour terminer son travail avec la soumission d'un Rapport final du Projet du Millénaire au Secrétaire général et à l'Administrateur du PNUD d'ici au 30 juin 2005.

La Campagne mondiale du Millénaire sera également un événement majeur. Ce sera une campagne d'information mondiale visant à augmenter le soutien, notamment à l'aide au développement, aux opportunités de commerce, à l'allégement de la dette et aux transferts de technologies, parmi d'autres éléments nécessaires à l'atteinte des ODM. Elle ciblera les organes intergouvernementaux et internationaux, les gouvernements nationaux, les organisations de la société civile, le monde des affaires et les médias. Si la campagne elle-même est largement indépendante, son travail sera néanmoins facilité par une Unité de Campagne du Millénaire, dont le Directeur rendra compte à l'Administrateur du PNUD. La campagne sera structurée de manière à se poursuivre jusqu'en 2015.

b) Au niveau des pays

Certains des principaux éléments stratégiques des ODM au niveau des pays seront : les rapports sur les ODM, les campagnes ou mouvements nationaux du Millénaire, les études de pays et les activités opérationnelles de développement.

Les rapports sur les ODM seront le principal instrument de suivi au niveau de chaque pays. Ces rapports seront des documents publics destinés à une large audience,

notamment le grand public, les médias, les experts et les décideurs politiques. Ils feront passer des messages clés et des conclusions à la fois rapidement et d'une manière non technique et sont destinés à servir de catalyseurs à la mobilisation et aux débats au sein du grand public. Ces rapports seront préparés par les gouvernements nationaux avec le soutien des Equipes de pays des Nations Unies.

Les buts des Campagnes ou des Mouvements nationaux du Millénaire seront de créer des coalitions capables de placer les ODM au centre des débats nationaux et des actions de développement. La gestion de ces campagnes sera déterminée par les acteurs locaux. Mais dans les pays en développement, les Equipes de pays des Nations Unies auront un rôle important à jouer dans cinq domaines : soutenir le suivi et l'analyse ; attirer l'attention sur les ODM ; mettre à disposition des ressources techniques, financières et organisationnelles pour favoriser un réseau solide de partenariats ; offrir un accès à l'expérience et à l'expertise internationales grâce à l'Unité de Campagne du Millénaire et réorienter les efforts de communication et de plaidoyer du système des Nations Unies autour des ODM.

Les estimations du coût des ODM ont été réalisées grâce à une étude pilote dans cinq pays. Cet effort sera étendu à d'autres pays et étudiera un certain nombre de problèmes, de pratiques et d'options de financement au niveau des pays. Le calendrier, la conception et la mise en œuvre de ces études seront déterminés par les Equipes de pays des Nations Unies en partenariat avec les gouvernements et d'autres partenaires nationaux.

Le système des Nations Unies devra également réaligner ses activités opérationnelles de développement au niveau des pays afin d'obtenir des résultats centrés sur les ODM. Les occasions de le faire se présenteront lors des examens annuels ou à mi-parcours des CSLP, des programmes et projets des pays ; du développement de lignes de communication pour les projets ; de la préparation de nouveaux programmes conjoints ; de mises à jour continues des Bilans communs de pays ; de la préparation ou des mises à jour des rapports sur les ODM ; et des évaluations de programmes/projets.

c) Modalités institutionnelles

L'UNDG et son groupe de travail sur les ODM joueront un rôle majeur dans la mise en œuvre de la stratégie principale des ODM. Le premier sera responsable du suivi des progrès d'ensemble et le second, dont les membres comprennent tous les organismes intéressés des Nations Unies ainsi que la Banque mondiale, offrira un forum de coordination. Le Groupe de travail de l'UNDG travaillera en étroite collaboration avec d'autres groupes et réseaux clés au sein du système des Nations Unies, comme par exemple le Groupe des communications.

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) est le principal ambassadeur de l'action mondiale contre le VIH/SIDA. Il unit dans un même effort les activités de lutte contre l'épidémie de huit organisations des Nations Unies : le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour le Contrôle international des Drogues (PNUCID), l'Organisation internationale du Travail (l'OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale.

L'ONUSIDA mobilise les actions contre l'épidémie de ses huit organismes coparrainants, tout en ajoutant à ces efforts des initiatives spéciales. Son but est de conduire et de soutenir l'élargissement de l'action internationale contre le VIH/SIDA sur tous les fronts et dans tous les domaines : médical, social, économique, culturel et politique, santé publique et droits de la personne. L'ONUSIDA travaille avec un large éventail de partenaires – gouvernements et ONG, spécialistes/chercheurs et non spécialistes – en vue de l'échange de connaissances, de compétences et des meilleures pratiques à l'échelle mondiale.

L'Assemblée générale des Nations Unies, lors d'une Session extraordinaire sur le VIH/SIDA en juin 2001, qui fera date, a adopté à l'unanimité une Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA présentant 10 domaines d'action comportant des objectifs et cibles spécifiques. Ce Guide d'action – stratégie complète d'opérationnalisation – a été élaboré afin d'assurer la mise en œuvre la plus exhaustive possible de cette Déclaration. Le Guide a été préparé pour aider les Equipes de pays des Nations Unies à soutenir les efforts des gouvernements à mettre en œuvre la Déclaration.

Le Guide propose un ensemble d'actions à entreprendre par les Equipes de pays des Nations Unies dans tous les pays. Par exemple :

- Traduction et diffusion de la Déclaration ;
- Revue et mise à jour multisectorielles des Plans stratégiques nationaux sur le VIH/SIDA ;
- Reflet des indicateurs pertinents, des données spécifiques aux différents pays et des défis principaux dans l'élaboration d'instruments ; et
- Plaidoyer public pour la promotion de la Déclaration.

Les actions de soutien à la mise en œuvre sélective comprennent :

- Une expansion des Groupes thématiques sur le VIH/SIDA ;
- Une coopération entre l'Autorité nationale SIDA et le Ministère de la Santé ;
- Une mise en place/un renforcement des groupes spéciaux sur la prévention de la transmission du VIH chez les femmes enceintes, les mères et leurs enfants ;
- Un dialogue avec les groupes d'intérêt ;
- Une intensification des actions dans le domaine des soins et du soutien aux orphelins ;
- Une étude des options de soins et de soutien pour les personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA ;
- Le rôle des ONG dans la mise en œuvre de la Déclaration ;
- Un soutien aux actions dans des domaines spécifiques ; et
- Un examen annuel des progrès dans la mise en œuvre de la Déclaration.